

Le rôle des secrétaires-interprètes de l'ambassadeur de France à Soleure dans la seconde moitié du XVII^e siècle

Guillaume Poisson



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edl/261>

DOI : 10.4000/edl.261

ISSN : 2296-5084

Éditeur

Université de Lausanne

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2010

Pagination : 137-154

ISBN : 978-2-940331-23-9

ISSN : 0014-2026

Référence électronique

Guillaume Poisson, « Le rôle des secrétaires-interprètes de l'ambassadeur de France à Soleure dans la seconde moitié du XVII^e siècle », *Études de lettres* [En ligne], 3 | 2010, mis en ligne le 15 septembre 2013, consulté le 18 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edl/261> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edl.261>

LE RÔLE DES SECRÉTAIRES-INTERPRÈTES DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE À SOLEURE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE

Cette contribution souhaite apporter quelques éléments de réponse à l'appel lancé par l'historien de la diplomatie Picavet en 1930 sur la méconnaissance des secrétaires-interprètes de France. À l'aide d'un corpus de sources administratives, financières et personnelles, cette étude permet de mieux connaître ce personnel encore trop souvent qualifié de « secondaire ». Occupant un nombre de personnes variable selon les ambassades, les secrétaires-interprètes proviennent de quelques familles bien installées avec de « louables qualités ». Cet article soulève également l'importante question du double état des interprètes : serviteurs du roi de France et sujets des cantons. Les différentes fonctions et l'ancrage local de ce personnel montrent clairement l'importance de ces « praticiens » de la diplomatie pour la politique française auprès des cantons dans cette seconde moitié du XVII^e siècle.

Depuis une décennie, l'histoire diplomatique des Temps modernes a réorienté ses approches et l'intérêt pour les acteurs des relations extérieures est devenu de plus en plus marqué. Après Lucien Bély, qui s'est intéressé aux ambassadeurs à la fin du XVII^e siècle, plusieurs travaux ont exploré cette voie en tentant de replacer le diplomate dans la « société et l'Etat »¹. Ces réorientations se sont toutefois encore peu étendues au personnel

1. L. Bély, *Espions et ambassadeurs sous Louis XIV*; Ch. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle »; A. Tallon, *La France et le Concile de Trente (1518-1563)*; J.-F. Labourdette, « Parents, amis et clients d'un ministre de Louis XVI », « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois » et *Vergennes*; K. Schüller, *Die Beziehungen zwischen Spanien und Irland im 16. und 17. Jahrhundert*; Ch. Windler, *La diplomatie comme expérience de l'Autre*. Pour un bilan historiographique plus complet nous renvoyons à G. Livet, « Les relations internationales au 18^e siècle »; M. Belissa,

qualifié de « secondaire », et en particulier aux secrétaires-interprètes². Un personnel sur lequel Picavet écrivait déjà dans sa grande synthèse sur *La diplomatie française au temps de Louis XIV*:

Sur ces interprètes, il serait intéressant d'être renseigné, de connaître leur recrutement, de savoir s'ils ont tous un brevet du roi, et par là même un caractère officiel³.

Cette contribution, dont les résultats sont issus d'une thèse de doctorat en cours, souhaite apporter des éléments de réponse à cet appel lancé il y a plus de quatre-vingts ans. Elle se limitera, compte tenu de l'espace accordé, au statut et au rôle des interprètes dans la seconde moitié du XVII^e siècle, que les sources disponibles permettent de mieux connaître sinon de définir avec précision.

Aux sources du statut d'un personnel secondaire

Nous savons que depuis 1521, l'ambassade de France à Soleure – tout comme les autres missions diplomatiques – devait avoir en son sein un certain nombre de secrétaires-interprètes pour surmonter les barrières linguistiques. Les termes de « truchement », d'« interprète », de « secrétaire du roi en langue germanique » et de « secrétaire-interprète » se croisent régulièrement dans les archives, néanmoins les deux dernières

« Diplomatie et relations « internationales » au 18^e siècle »; W. Loth et J. Osterhammel, *Internationale Geschichte*.

2. Madeleine Haehl, dans son étude institutionnelle et structurelle sur les diplomates au temps de Richelieu, n'aborde pas les secrétaires-interprètes malgré sa volonté d'analyser l'ensemble des acteurs de la diplomatie française (M. Haehl, *Les Affaires étrangères au temps de Richelieu*). L. Bély mentionne brièvement les secrétaires-interprètes dans *Espions et ambassadeurs sous Louis XIV*, mais traite surtout de leur rôle de traducteur. Dans son introduction à l'édition des instructions remises aux ambassadeurs de France en Suisse, Georges Livet leur consacre un passage dans le cadre de son analyse de la maison de l'ambassadeur (G. Livet, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, p. cix-cxi). Enfin Alexandre Dafflon consacre quelques pages à la présence des secrétaires-interprètes à l'ambassade de France à Soleure sous le marquis d'Avaray. Il souligne notamment l'écart entre le service réel des interprètes et les pensions données pour cette fonction. A. Dafflon, *L'ambassade de Claude-Théophile de Bésiade marquis d'Avaray près des cantons suisses (1716-1726)*, t. III, p. 301-304.

3. C.-G. Picavet, *La diplomatie au temps de Louis XIV (1661-1715)*, p. 267.

terminologies semblent se fixer pour désigner cette charge dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Contrairement à l'ambassadeur et au secrétaire d'ambassade, le secrétaire-interprète n'a aucune « qualité représentante » comme le soulignent les grands manuels de diplomatie de l'époque. De fait, il n'y a aucune réglementation générale sur ce personnel, souvent purement et simplement passé sous silence⁴. Prêtait-il serment ? Nous n'en avons pas trouvé trace, contrairement aux secrétaires-interprètes au XVIII^e siècle. Nouveauté dans la procédure de nomination ? ou silence des archives à mettre en parallèle avec un problème de conservation des sources ? L'état actuel de nos investigations ne nous permet pas de trancher clairement sur ce point. Par contre, les secrétaires-interprètes retrouvés au cours de notre recherche possèdent bien un brevet. Rédigé par le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères et signé par le Roi, il commence par la mention de la date et du lieu introduite par la traditionnelle formule « Aujourd'huy [...] le Roy estant à [...] ». La suite du document présente en général les raisons de la nomination, les qualités du futur interprète, les missions liées à sa fonction et parfois quelques recommandations au titulaire. A l'exemple des charges d'officier du roi, le brevet de secrétaire-interprète peut être également de survivance, comme en témoigne celui remis à Jean-François-Joseph Baron, le 18 octobre 1672 :

Aujourd'huy [...] le Roy estant à Paris, mestant en considération les longs et continuels services que le Sr Michel Baron son secrétaire interprète en langue germanique aux Ligues de Suisses a rendu au Roy différens [*sic*] et de très glorieuse mémoire audit Païs près de ses Ambassadeurs et Ministres depuis trente six ans et qu'il continue de rendre à Sa Ma^{te} et désirant les reconnoistre en la personne de Jean Joseph Baron son fils pour l'exciter à les continuer, sa dite Majesté ayant bien agréable la démission que le dit Baron Père a faite de sa dite charge en faveur de son dit fils, Elle l'a retenu et retient audit Etat et

4. Hotman de Villiers, Wicquefort ou bien encore de Callières traitent en détail de l'ambassadeur et du secrétaire d'ambassade, mais ils n'abordent pas la fonction du secrétaire-interprète dans leurs conseils donnés au futur diplomate (cf. J. Hotman de Villiers, *De la charge et dignité de l'ambassadeur*; F. de Callières, *L'art de négocier en France sous Louis XIV* et A. Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*).

charge de secrétaire interprète en langue germanique aux dites Ligues de Suisse en lieu et place de son père [...] ⁵.

Le caractère assermenté des secrétaires-interprètes n'allait pas sans poser problème étant donnée leur forte intégration dans le microcosme local, autre élément qui ressort de nos recherches. Les interprètes se mariaient en effet dans la règle soit avec des membres de grandes familles suisses investies dans les troupes capitulées au service de France, soit avec des représentants du patriciat local. Parmi eux, et pour ne donner qu'un exemple, Philippe Vigier épouse en 1637 la fille de Jean-Guillaume Kallenerg, sénateur de Soleure et officier au service de France. Ses deux fils Jean-Frédéric et Jean-Philippe se marient respectivement avec Marie-Thérèse de Steinbrugg (fille d'un colonel au service de la France et trésorier, puis avoyer de Soleure) et Marie-Elisabeth Grimm (fille d'un sénateur de Soleure) ⁶. Les Vigier sont simultanément bourgeois de Soleure, membres des conseils de la ville et serviteurs de la politique étrangère de la France, ce qui pose évidemment la question de leur loyauté. Les conseils, à Soleure comme dans les autres cantons, en ont pleinement conscience et la majorité d'entre eux promulgue des lois pour la limitation du double service à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle. Philippe Vigier s'empresse d'ailleurs de faire une copie du décret de décembre 1656 interdisant l'entrée et la nomination au conseil de Soleure d'un interprète de la France à l'intention du secrétaire d'Etat pour informer la Cour sur les difficultés et les risques pris par les secrétaires-interprètes restant au service du Roi. Néanmoins la pratique du double service politique persiste et le Grand Conseil de Soleure légifère à plusieurs reprises – mais sans beaucoup de conséquences – sur cette question entre 1693 et 1696.

La documentation comptable de l'ambassade nous permet d'en savoir plus sur un autre aspect du statut des secrétaires-interprètes : leur traitement. Les appointements auxquels ils ont droit semblent plus ou moins stables durant toute la seconde moitié du XVII^e siècle : 1000 livres.

5. Brevet de secrétaire-interprète par survivance au sieur Jean-Joseph Baron, Paris, 18 octobre 1672. Ministère des Affaires étrangères de France [MAE] (Paris), Suisse 6 suppl., f^o 55, BPUN, Rott-Presonnel, f^o 24.

6. Voir les archives Vigier aux Archives d'Etat de Soleure (Staatsarchiv Solothurn [SS]) et plus particulièrement J.-L. d'Estavayer, *Généalogie historique de la maison de Vigier établie sur titre par le baron d'Estavayé* (SS, F 106,10).

A cette somme s'ajoute une gratification complémentaire qui s'élève souvent à 500 livres et quelques émoluments extraordinaires. Le roi – toujours à court d'argent – ne verse toutefois que très irrégulièrement et avec beaucoup de retard les appointements qu'il a fixés, sommes d'ailleurs souvent insuffisantes et qui obligent l'interprète à puiser dans ses propres ressources, voire à contracter des dettes. La correspondance des interprètes fait régulièrement état de leurs plaintes à ce propos. Le cas de Michel Baron, qui de surcroît assura un coûteux intérim en l'absence de l'ambassadeur est éloquent à cet égard. N'ayant aucune nouvelle du remboursement de ses dépenses, malgré ses nombreuses lettres, il adresse après dix ans un long *Mémoire des services que le Sr Baron a rendus au Roy pendant trois années et demye d'intervalle qu'il n'y a point eu d'amb^r de Sa Ma^{té} en Suisse*. L'ensemble des appointements impayés se monterait à 17 840 livres. Baron avait pourtant eu l'assurance d'être indemnisé : « M. le comte de Brienne avoit fait expédier une ordonnance du Roy de 3000 livres, rien reçu »⁷. Pour cet intérim, Michel Baron a effectué de considérables avances sur ses propres deniers pour maintenir le service du roi et remplir les principales missions près des cantons. Pour l'année 1673, Baron dresse également un état des frais engendrés lors de différents voyages à Berne, Fribourg et en Valais qui représentent vingt-cinq jours⁸. Là encore, il semble que le remboursement de la Cour se fasse attendre. De manière générale, la fortune personnelle d'un secrétaire-interprète devait donc être assez importante pour faire les avances nécessaires.

Rôles, missions, services... la face cachée des interprètes

Le terme même de « secrétaire-interprète » témoigne de la fonction « naturelle » de ce personnel au sein de la maison de l'ambassadeur. La traduction de la correspondance reçue des cantons est un travail central, car la langue officielle du Corps helvétique est l'allemand, tandis

7. Michel Baron, *Mémoire des services que le Sr Baron a rendus au Roy pendant trois années et demye d'intervalle qu'il n'y a point eu d'amb^r de Sa Ma^{té} en Suisse*, Soleure, 2 septembre 1672. SS, fonds Baron, AH 1,53. Original BnF, fonds Clairambault 1001, f° 911 ; copies BPUN, fonds Rott Finances I, f° 47.

8. Nous reviendrons un peu plus bas dans cet article sur ce voyage de Baron dans les cantons en 1673.

que le français et l'italien sont des langues parlées dans les pays alliés et sujets. Traduire les discours prononcés par l'ambassadeur et les représentants des cantons lors des cérémonies, des diètes ou des différentes audiences constitue leur principale mission. Celles-ci peuvent les emmener bien loin des cantons suisses et des salons de l'ambassade. Lors de la cérémonie du renouvellement de l'alliance franco-suisse de 1663 à Paris, le secrétaire-interprète Philippe Vigier est membre de la délégation suisse aux côtés des représentants des cantons. *La relation de la réception faite par Mrs de Berlize* nous apprend qu'il traduit « incontinent » le discours de langue allemande de la délégation suisse au roi et que, lors de la remise des cadeaux diplomatiques « Wagner et Vigier, le secrétaire et l'interprète de la mission, se voyaient à cette occasion assimilés aux membres de celle-ci »⁹. Non rattaché à un lieu précis, le secrétaire-interprète doit donc mettre ses talents au service du Roi en toutes occasions, même en dehors du Corps helvétique.

L'interprète peut aussi être appelé à prendre carrément la direction de la représentation française, en période de vacance. En effet, nous retrouvons quelques membres de ce personnel à la tête de l'ambassade pendant différents intérim. Ainsi, Michel Baron restera maître des Cordeliers de Soleure pendant plus de trois ans entre l'ambassade de La Barde et l'arrivée de son successeur Saint-Romain (novembre 1672). Cet intérim a d'ailleurs fait l'objet d'importantes tractations et de quelques remous. En effet, Jean-Philippe Vigier avait été installé par l'ambassadeur La Barde à son départ pour gérer les affaires urgentes et surtout maintenir la correspondance avec la Cour. Mais Versailles désapprouve ce choix, préférant nommer à l'intérim Michel Baron, protégé par Brienne. Vigier ayant fait appel contre cette décision, c'est une gestion bicéphale de l'ambassade qui s'instaure pendant les premières années de la vacance du poste d'ambassadeur à Soleure (1660-1662)¹⁰.

Les archives Baron conservent les lettres du secrétaire d'Etat des Affaires étrangères instruisant le secrétaire-interprète des missions et

9. E. Rott, *Histoire de la représentation de la France auprès des Cantons suisses et leurs alliés et de leurs Confédérés*, t. VI, p. 760.

10. Par la suite, Michel Baron sera le seul intérimaire en titre mais la réalité semble plus complexe. Sur ce point, voir la correspondance échangée entre les secrétaires-interprètes, l'ambassadeur La Barde, le résidant Mouslier, l'ambassadeur Saint-Romain et la Cour in E. Rott, *Histoire de la représentation de la France auprès des Cantons suisses et leurs alliés et de leurs Confédérés*, t. VI et t. VII.

procédures qu'il doit observer en l'absence de l'ambassadeur. Ainsi, le 23 octobre 1663, le secrétaire d'Etat de Lionne mentionne :

Jay esté bien aise d'aprendre que vous avez pris soins au passé de toutes les choses qui ont regardé les affaires du Roy lorsqu'il n'y a point eu d'Amb^r en Suisse. Et iay sceu aussy que vous vous en estiez bien acquité, que je continueray volontiers à vous adresser les ordres de Sa Ma^{te} pendant l'absence de M. de La Barde, et vous me ferez le mesme plaisir de me faire scavoir ce qui viendrer à vostre connaissance concernant son service; et sil arrive que les cantons escrivent à Sa Ma^{te} vous vous chargeray de leurs despesches pour me les faire suivre, et ie vous adresseray celles que Sa Ma^{te} leur écrira [...] ¹¹.

Cette missive nous permet de saisir plusieurs éléments importants concernant les activités que doit continuer Baron pour le service du roi en Suisse. Le point névralgique de sa mission reste le maintien de la correspondance ordinaire avec la Cour. L'information est d'un intérêt politique capital puisqu'elle permet au gouvernement de conduire une politique cohérente et de maîtriser l'ensemble de son action. En l'absence de l'ambassadeur, il est vital de maintenir la dépêche courante, clef de voûte du système de l'information diplomatique. Cette dernière, adressée au secrétaire d'Etat, doit rendre compte de la mission ou des affaires actuelles près des cantons. La vaste correspondance du secrétaire-interprète Baron témoigne qu'il porte un soin tout particulier à remplir cette mission : une tâche particulièrement complexe dans ce conglomérat de cantons qui ne dispose pas de souverain unique, pas de cour princière, ni de véritable capitale puisque Baden, où s'assemble la diète générale des cantons, n'est qu'une centralité éphémère.

Nous avons la chance de posséder une centaine de brouillons de lettres, mémoires et notes de Michel Baron pour l'année 1672 qui nous permettent d'entrer en quelque sorte dans le bureau du secrétaire-interprète. Sur chaque brouillon, Baron a pris soin de mentionner la date exacte et la suscription, probablement pour garder trace de sa correspondance de travail. La majorité des pièces sont des lettres adressées à diverses personnes de contact dans les cantons. Elles visent à connaître le plus précisément possible les affaires et les débats au sein

11. Lettre de M. de Lionne à Michel Baron, 23 octobre 1663. SS, fonds Baron, AH 1,53, non folioté, seconde copie de lettre.

des conseils des républiques sur telle ou telle question du moment. Les réponses reçues permettaient à l'interprète de nourrir la dépêche courante et les mémoires de l'ambassadeur Saint-Romain à destination de Versailles, comme l'illustre cette lettre adressée le 21 mai 1672 par Baron à Zurlauben, membre actif du parti français dans le canton de Zoug :

Jay receu vostre lettre du 16. dont je vous remercie le contenu de laquelle j'ay fait scavoir à M^{rs} les Ministres et à Monsieur nostre ambassadeur sans faire aucune mention de vous puisque vous l'avez désiré, il faut avouer que ces gens de Zurich sont bien dissimulés aussy bien que les autres Protestants de donner une réponse publique et de faire secrètement le contraire cette manière d'agir ne leur serait estre que très dommageable car vous scavez que les traités de Paix et d'Alliances qui sont entre la France et la Suisse ne permettent pas de donner aucun secours aux Ennemis de l'une ou de l'autre religion [...] Je vous rends grace aussy de la part que vous m'avez donné du succès de vostre conférence, le député d'Uri dont vous me parlez a tousiours esté attaché à l'Espagne [...] ¹².

Il est intéressant de constater que cette lettre fait pendant à une lettre adressée le même jour au zougais Schmidt pour connaître les discussions et décisions de la conférence des cantons catholiques dans cette ville. L'échange montre le souci de Michel Baron d'être informé le mieux possible sur les décisions cantonales pour renseigner la Cour de France sur l'attitude des cantons vis-à-vis des capitulations militaires à un moment stratégiquement délicat : la France est en pleine guerre de Hollande.

A côté de cet important travail d'information et de suivi de la correspondance, les secrétaires-interprètes semblent également remplir différentes missions politiques que l'ambassadeur n'est pas en mesure d'accomplir en personne. De 1672 à 1673, Michel Baron effectue ainsi plusieurs voyages dans les cantons de Berne, de Fribourg et du Valais pour connaître les décisions des conseils vis-à-vis des propositions espagnoles, hollandaises et génoises en matière de passage et de levées de troupes susceptibles de nuire aux intérêts français. Un long mémoire de janvier 1673 et plusieurs correspondances adressées à l'ambassadeur de France mettent à jour l'ensemble des personnes rencontrées et les

12. Lettre de Michel Baron à Zurlauben, 21 mai 1672, SS, fonds Baron, AH 1,53 non folioté.

informations obtenues par Baron lors de son séjour¹³. Ces dernières sont hautement appréciées par la Cour qui le lui fait savoir par le canal du ministre Pomponne :

Monsieur, j'ay receu la lettre que vous m'avez escrite le 6^e de ce mois et j'ay rendu compte à Sa Majesté de tous les advis que vous y avez donner de ce qui s'y passoit sur les instances des Hollandais pour avoir des troupes, qui a tesmoigné estre satisfait du soin que vous avez pris en cela pour son service et m'a ordonné de vous mander qu'elle désire que vous continuiez à m'escire toute ce que vous pourez encore apprendre au pays où vous estes [...] ¹⁴.

Sans nous étendre sur ce point, qui mériterait une étude à part entière, relevons que Baron sera également dépêché par l'ambassadeur pour accompagner la délégation suisse auprès de Louis XIV lors de son bref séjour à Brisach fin août 1673, tandis que le secrétaire-interprète Jean-Frédéric Vigier sera envoyé en mission dans les petits cantons en avril 1674 pour préparer les esprits à l'arrivée de Louis XIV devant Besançon.

Les « louables qualités » des secrétaires-interprètes

Les brevets de nomination des secrétaires-interprètes déploient les qualités attendues de ces derniers. La combinaison de ces « louables qualités » – pour reprendre la terminologie des documents – conduit à un profil d'interprète caractérisé par la « fidélité », l'« affection », le « zèle », les « services rendus » mais aussi l'« intelligence », l'« expérience » et la « capacité »¹⁵. Aux côtés de ces critères témoignant des qualités personnelles et

13. A Berne, Baron rencontre par exemple le général d'Erlach (qui l'informe du soutien du parti français), l'avoyer Frisching (qui lui fait un compte rendu des démarches de l'envoyer de Gênes pour une levée de troupe à Berne), Kilchberger (qui lui communique les décisions prises dans la diète de Aarau). A Fribourg, il est reçu par le colonel Reynold et l'évêque de Lausanne et à Sion par Stockalper, le bailli de la République du Valais. Voir l'abondante correspondance sur ces voyages dans le volume « correspondance politique » 1671-1673, copies BPUN, fonds Rott, VII RO-51, f° 340s. et la *Relation du Sr Baron au retour de son voyage du pays de Valais*, janvier 1673, MAE (Paris), Suisse 47, f°101 ; copies BPUN, fonds Rott, VII RO-51, f° 370s.

14. Pomponne à Baron, camp de Verset, 23 may 1672, MAE (Paris), Suisse 47, f° 32.

15. Ces qualités recourent en partie celles que nous trouvons dans les instructions et correspondances des nouveaux ambassadeurs de France aux XVII^e et XVIII^e siècles.

montrant l'attachement au service du roi du futur interprète, la bonne maîtrise de la langue allemande semble être la dernière « louable qualité » mise en avant, comme le montre le brevet de Michel Baron du 31 janvier 1650 :

Aujourd'huy [...] le Roy estant à Paris, mestant en considération les bons et fidèles services que le S^r Michel Baron luy a rendus en diverses commissions et employs qu'il a euz depuis quinze ans tant dedans que dehors le royaume, soub la charge des S^{rs} de Méliand et de Caumartin, ambassadeurs en Suisse, et à présent soub la charge du S^r de la Barde, aussy ambassadeur au dit païs, où il a tousiours fait paroistre une singulière affection pour le service du roy ; Sa Majesté voulant gratifier [...] estant bien informée de sa suffisance, capacité, zèle, fidélité et intelligence qu'il a des langues estrangères, l'a ordonné et establi son con^{er} secrétaire interprète ordinaire en langue germanique au dit païs des Ligues de Suisse pour le servir auprès de son ambassadeur qui y réside et ceux qui y résideront à l'avenir, mesme pendant leur absence dudit païs [...] ¹⁶.

Si l'on observe de plus près les principaux facteurs qui président au choix des secrétaires-interprètes, on constate que la parentèle est un élément important. Comme dans tout processus de nomination sous l'Ancien Régime, le critère le plus déterminant reste la « faveur ». Cette dernière peut prendre, selon la situation et l'individu considéré, la forme d'une protection ou d'un lien de clientèle, mais la parentèle reste le facteur le plus fort comme en témoigne parmi d'autres le brevet remis à Jean-Frédéric Vigier le 27 avril 1656 :

[...] ayant esgard aux longs et continuels services que Ph. Vigier, son secrétaire interprète en langue germanique aux Ligues Suisses, son père et ayeul ont rendus aux Roys ses prédécesseurs, et désirant iceux reconnoistre, tant envers le dit Ph. Vigier, qu'envers Jean Frédéric Vigier, son fils ; à ce qu'à l'imitation de son dit père, ayeul et bisayeul, il fasse le semblable, Sa Majesté a retenu et retient le dit Jean Frédéric,

Voir à ce sujet : J.-F. Labourdette, « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois » et C. Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle ».

16. Brevet de conseiller secrétaire-interprète au sieur Michel Baron, Paris, 31 janvier 1650. MAE (Paris), Suisse CP 31, f^o 289 ; copies BPUN, Rott-Presonnel, f^o 14.

au dit état de secrétaire interprète, en lieu et place de son père, pour y servir doresnavant [...] ¹⁷.

Si le brevet mentionne le long attachement des Vigier au service du roi de France, le critère mis en relief réside dans l'héritage, dans la lignée, des bons services rendus par la famille dans cette fonction de secrétaire-interprète. Ainsi, Jean-Frédéric Vigier a pour mission d'imiter son « père, ayeul et bisayeul » pour le bien des affaires du roi de France près des cantons suisses. Le poids de cette famille semble lui conférer l'ensemble des « louables qualités » pour servir pleinement Sa Majesté Très Chrétienne.

Ceci dit, le poste de secrétaire-interprète permet aussi de récompenser à un moment donné certaines « nouvelles » familles qui soutiennent la politique française en Suisse. Conserver, dynamiser et étendre le parti français est l'un des leitmotifs de la Cour depuis le XVI^e siècle. Ainsi, la nomination de Urs-Peter Sury est une récompense pour les services rendus en diverses occasions et le profond dévouement de sa famille à l'égard de la politique française. Les « louables qualités » semblent ici beaucoup plus annexes... comme en témoigne son brevet reçu le 1^{er} mars 1673 :

[...] le Roy [...] bien informé du zèle et de l'affection que ceux de la famille de Sury en Suisse ont tousiours tesmoigné pour les intérêts de Sa Majesté, et sa dite Maïesté désirant leur donner une marque au gré quelle leur en sçait en la personne du S^r Urs Sury pour les exiter d'autant plus à luy continuer leur service, Sa Majesté a accordé audit Urs Sury la charge de son secrétaire interprète en langue germanique aux Ligues de Suisse, vacante par la mort du feu sieur François Vigier pour servir doresnavant Sa Maïesté en cette qualité auprès de ses Ambassadeurs au dit pays et iouir des mesmes gages, droits [...] ¹⁸.

Le dépouillement des pièces comptables de l'ambassade, de la correspondance politique et de la collection des mémoires & documents « Suisse » conservées au Ministère des Affaires étrangères de Paris permet de mesurer le poids de la famille dans le groupe des secrétaires-interprètes. La

17. Brevet de secrétaire-interprète de Louis XIV à Jean-Frédéric Vigier, 27 avril 1656. Archives Soleure.

18. Brevet de secrétaire-interprète au Sieur Urs Sury, Saint-Germain-en-Laye, 1^{er} mars 1673. MAE, Suisse 6 suppl. f° 25.

fonction occupe un nombre variable de personnes selon les époques, dont le relevé systématique pose plusieurs problèmes de documentation inhérents à tout travail sur un personnel de l'ombre. De plus, le chercheur est confronté à un usage souvent fluctuant des prénoms – et parfois totalement absents – élément qui ne facilite pas l'identification¹⁹. Dans l'état actuel de nos recherches, nous avons identifié avec certitude neuf secrétaires-interprètes au service de l'ambassadeur de France à Soleure (1648-1708).

Secrétaires-interprètes Ambassadeurs	Aregger, Jean-Jacques	Aregger, Antoine	Baron, Michel	Baron, Jean-Joseph-François	Vigier, Jean-Philippe	Vigier, Jacques	Vigier, Jean-Frédéric	Vigier, François	Sury, Urs-Peter
1648-1660 La Barde, Jean de									
Intérim									
1664-1671 Mouslier, François <i>Résident de France</i>									
1672-1676 Saint-Romain, Melchior de Harod de									
1676-1684 Gravel, Robert									
1684-1689 Tambonneau, Michel-Antoine									
1689-1698 Amelot, Michel									
1698-1708 Puisieux, Roger Brulart									

© G. Poisson/5 décembre 2009

19. Les sources mentionnent le plus souvent : « l'interprète Vigier », « le sieur Vigier » ou plus simplement encore « Vigier ». Cela complique l'identification notamment dans le cas de la famille Vigier qui a plusieurs membres en poste dans une même période.

La lecture de ce tableau révèle plusieurs éléments. Premier constat : la longue durée du service de certains secrétaires-interprètes, tels Philippe Vigier²⁰, Michel Baron²¹, Jean-Jacques Aregger²², Frédéric Vigier²³, Jean-François Baron²⁴. Second constat : sur les neuf secrétaires-interprètes de la période retenue, nous constatons que le bassin de recrutement est seulement composé de quatre familles, dont une – les Vigier – est simultanément détentrice de quatre postes. Troisième constat : sous l'ambassadeur Saint-Romain, nous atteignons le maximum avec sept secrétaires-interprètes alors qu'en 1690, l'ambassadeur Amelot tente en vain d'obtenir de la Cour un poste supplémentaire. Néanmoins, les états de finance de Saint-Romain nous apprennent que des sept interprètes, quatre seulement rendent des services effectifs, alors que les autres ne sont que pensionnés, remplissant leurs fonctions d'une manière très intermittente, pour ne pas dire fictive. Un huitième enfin, d'Estavayer Molondin²⁵, bien que ne faisant plus partie du personnel actif de l'ambassade, conserve son titre de secrétaire-interprète.

20. Jean-Philippe Vigier, dit Philippe (1606-1684) occupe dans un premier temps la charge de secrétaire-interprète militaire (régiment Greder, 1629, Mollondin, 1635), puis le poste de secrétaire-interprète à l'ambassade (1640-1656 [1664]). Membre du Grand Conseil de Soleure, il démissionne au profit de son fils mais par accord tacite, maintient son service et sera même chargé d'affaires avec Michel Baron entre 1660-1661.

21. Michel Baron (30 mai 1608-13 novembre 1702) est secrétaire-interprète du roi de 1637 à 1672. Il sera chargé d'affaires à plusieurs reprises dès décembre 1660. En 1653, il devient bourgeois de Soleure.

22. Jean-Jacques Aregger (1631-1683) embrasse dans un premier temps une carrière militaire dans les troupes capitulées et devient secrétaire-interprète d'avril 1654 à octobre 1675. Elu membre du Petit Conseil de Soleure, il confie « officiellement » sa charge à son fils Antoine de 1675 à 1683.

23. Fils aîné du précédent, Jean-Frédéric Vigier (29 août 1639-9 février 1711) succède à la charge de son père par survivance le 22 avril 1656 et titulaire en 1666. Secrétaire-interprète intermittent de 1656 à 1711, il accomplira plusieurs missions ponctuelles (diètes de Lucerne en 1673-1674, petits cantons en 1674, à Bâle en 1677...). Membre du Grand Conseil de Soleure en 1663, il en devient le doyen en 1700.

24. Jean-François-Joseph Baron (1655-22 mars 1733), fils du précédent, prend la succession de son père à la charge de secrétaire-interprète le 18 octobre 1672 jusqu'à sa mort. Bourgeois de Soleure en 1673 et membre du Grand Conseil de ce canton, il sera chargé de missions à différentes reprises (Rhétie en 1677, petits cantons en 1684...) et trésorier intérimaire des Ligues en 1706.

25. Les sources ne sont pas très précises sur l'identité de ce dernier secrétaire-interprète. Il peut s'agir soit de Jacques d'Estavayer-Molondin (1601-1664) soit de son fils François-Louis-Blaise d'Estavayer-Molondin (1639-1692). Le premier est membre

La famille Vigier, originaire de la région d'Aurillac en France, occupe une place de choix au sein de l'ambassade à Soleure et tient d'une main de fer la majorité des postes pendant plus de deux siècles. La première trace de la famille Vigier date de 1543 avec l'ambassadeur de France Boisrigaud²⁶. Jacques Vigier sera secrétaire-interprète et par intervalle chargé d'affaires pendant près de cinquante ans, de François I^{er} à Henri III. Son fils, Philippe Vigier devient également « secrétaire du roi en langue germanique » pendant plus de quarante ans de Henri III à Louis XIII. Son frère, Jean Vigier, est aussi interprète et fut confirmé dans cette charge par un brevet en date du 23 mars 1590 par Henri IV. Il exerce cette fonction pendant près de cinquante ans et le 8 décembre 1611, il devient bourgeois de Soleure. Son fils, Jacques (1577-1660), sera également interprète et membre du conseil souverain de la République de Soleure. Jean-Philippe (1607-1684), fils du précédent, sera également interprète en 1629 et confirmé en 1633. Au moment d'entrer au Grand conseil de Soleure, il démissionne en 1656 de l'ambassade au profit de son fils Jean-Frédéric (1639-1711). Néanmoins, par accord tacite il continue à exercer ses fonctions dans les deux instances et sera même en charge de l'intérim de l'ambassade de France avec Michel Baron en 1661. Ainsi les deux frères – Jean-Frédéric et Jean-Philippe (1641-1693) – occuperont une charge d'interprète même si le premier mènera en parallèle du service de l'ambassade, une carrière militaire au sein des régiments des gardes suisses et de Salis. Il transmettra ses charges militaires et d'interprète à son fils Robert (1679-1752). Dans cette famille, nous constatons que la charge d'interprète se transmet de père en fils, ou d'oncle à neveu.

du Grand Conseil de Soleure dès 1642, du Petit Conseil dès 1649 et occupe différentes fonctions militaire et diplomatique au service de France. Il sera notamment secrétaire-interprète de 1624 à 1648. Son fils sert également dans les gardes suisses au service de France et occupe le poste de secrétaire-interprète à l'ambassade de France à Soleure aux côtés de son père. Conseiller d'Etat de la principauté de Neuchâtel en 1679, il en devient gouverneur en 1679 mais en sera destitué en 1682. Membre du Grand Conseil de Soleure dès 1661 et du Petit Conseil en 1664, il occupe différentes charges politiques dans ce canton.

26. Louis Daugerant de Boisrigault, militaire originaire d'Auvergne, est reçu chambellan en 1528, écuyer d'écurie en 1531, puis maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté en 1540. Boisrigault est le premier ambassadeur ordinaire résidant de France en Suisse de novembre 1522 à juillet 1548. Il occupe également différentes ambassades extraordinaires au sein des Ligues Grises.

Les Baron tiennent une place tout aussi importante au sein de l'ambassade pour la période considérée, même s'ils y sont entrés plus récemment. Michel Baron occupe le poste de secrétaire-interprète pendant plus de soixante ans et son fils Jean-François-Joseph assumera également cette charge pendant plus d'un demi-siècle. Cette famille française va également acquérir la bourgeoisie de Soleure en 1653 et le fils Baron deviendra dès 1673 bourgeois de Soleure et entrera au Grand conseil de la ville. Ainsi, la Cour de France s'appuie sur ces deux puissantes familles, les Vigier et Baron qui se partagent – non sans concurrence – les postes de secrétaires-interprètes à Soleure.

Alors que les ambassadeurs ordinaires de France ne restent tout au plus qu'une décennie, les secrétaires-interprètes œuvrent – quant à eux – dans la continuité et souvent pendant plus d'un demi-siècle. Gestion de la correspondance, intérim à l'occasion de l'absence de l'ambassadeur et missions ponctuelles pour des affaires particulières au sein des cantons constituent leur large spectre d'action. Nous sommes donc bien éloignés de la simple fonction de traducteur, d'auxiliaire des diplomates français en Suisse. Leurs missions, leurs expériences, leur longue présence aux affaires, leurs réseaux familial et professionnel font de ces Français – bien installés en Helvétie et même devenus Suisse pour certains – de véritables « pratiquers » des affaires de France auprès des cantons.

Guillaume POISSON
Universités de Lausanne et Du Maine

BIBLIOGRAPHIE

Sources

- Ministère des Affaires étrangères de France (MAE)
 Brevet de secrétaire-interprète par survivance au sieur Jean-Joseph Baron, Paris, 18 octobre 1672. MAE (Paris), Suisse 6 suppl., f° 55 ; copie BPUN, Rott-Presonnel, f° 24.
- Brevet de conseiller secrétaire-interprète au sieur Michel Baron, Paris, 31 janvier 1650. MAE (Paris), Suisse CP 31, f° 289 ; copie BPUN, Rott-Presonnel, f° 14.
- Brevet de secrétaire-interprète au Sieur Urs Sury, Saint-Germain-en-Laye, 1 mars 1673. MAE, Suisse 6 suppl. f° 25.
- Décret interdisant l'entrée et la nomination au conseil de Soleure d'un interprète de France*, copie de Vigier, Soleure, 4 décembre 1656. MAE (Paris), Suisse 36, f°69.
- Lettre de Pomponne à Baron, camp de Verset, 23 may 1672, MAE (Paris), Suisse 47 f°32.
- Relation du Sr Baron au retour de son voyage du pays de Valais*, janvier 1673, MAE, Suisse 47, f° 101 ; copie BPUN, fonds Rott, VII RO-51, f°370s.
- Staatsarchiv Solothurn (SS)
 Brevet de secrétaire-interprète de Louis XIV à Jean-Frédéric Vigier, 27 avril 1656.
- Michel Baron, *Mémoire des services que le Sr Baron a rendus au Roy pendant trois années et demye d'intervalle qu'il n'y a point eu d'amb^r de Sa Ma^{te} en Suisse*, Soleure, 2 septembre 1672. SS, fonds Baron, AH 1,53. Original BnF : fonds Clairambault 1001, f°911 ; BPUN-Rott Finances I, f° 47.
- Lettre de M. de Lionne à Michel Baron, 23 octobre 1663. SS, fonds Baron, AH 1,53, non folioté.

- Lettre de Michel Baron à Zurlauben, 21 mai 1672. SS, fonds Baron, AH 1,53 non folioté.
- ESTAVAYER, Jean-Louis d', *Généalogie historique de la maison de Vigier établie sur titre par le baron d'Estavayé*, Soleure, Imp. de l'Etat chez F.-J. Gassmann, 1797.

Etudes

- BÉCHU, Claire, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle : formation et carrière », in L. Bély et I. Richefort, *L'invention de la diplomatie. Moyen Age – Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 331-346.
- BELISSA, Marc, « Diplomate et relations “ internationales ” au 18^e siècle : un renouveau historiographique ? », *Dix-huitième siècle*, 37 (2005), p. 31-47.
- BÉLY, Lucien, *Espions et ambassadeurs sous Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.
- CALLIÈRES, François de, *L'art de négocier en France sous Louis XIV*, éd. Jean-Claude Waquet, Paris, Rue d'Ulm, 2005.
- DAFFLON, Alexandre, *L'ambassade de Claude-Théophile de Bésiade marquis d'Avaray près des cantons suisses (1716-1726). Etude sur le fonctionnement de l'ambassade de France en Suisse au début du XVIII^e siècle*, 3 tomes, Paris, Ecole des Chartes, 1998.
- GIRY-DELOISON, Charles, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle. L'exemple des relations franco-anglaises de l'avènement de Henry VII au camp du drap d'or (1485-1520) », *Journal des Savants*, 1987, p. 205-253.
- HAEHL, Madeleine, *Les Affaires étrangères au temps de Richelieu. Le secrétariat d'Etat, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, coll. « Diplomatie et Histoire », 2006.
- HOTMAN DE VILLIERS, Jean, *De la charge et dignité d'ambassadeur*, réédition ESSEC IRENE, Paris/Cergy, 2003 (1^{re} édition Paris/Londres, 1603).
- LABOURDETTE, Jean-François, « Parents, amis et clients d'un ministre de Louis XVI : le cas de Vergennes », in *Fidélités, solidarités et clientèles*, dir. Y. Durant, Nantes, Centre de Recherches sur l'histoire du monde atlantique, 1985, p. 191-221.

- , *Vergennes. Ministre principal de Louis XVI*, Paris, Ed. Desjonquères, 1990.
- , « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », in *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge – Temps modernes*, eds L. Bély et I. Richefort, Paris, PUF, 1998, p. 99-114.
- LIVET, Georges, « Les relations internationales au 18^e siècle », *Dix-huitième siècle*, 5 (1973), p. 97-109.
- , *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France: des Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, t. I, Paris, CNRS, 1983.
- LOTH, Wilfried et OSTERHAMMEL, Jürgen, *Internationale Geschichte. Themen, Ergebnisse, Aussichten*, München, R. Oldenbourg Verlag, 2000.
- PICAVET, Camille-Georges, *La diplomatie au temps de Louis XIV (1661-1715), Institutions, mœurs et coutumes*, Paris, Félix Alcan, 1930.
- ROTT, Edouard, *Histoire de la représentation de la France auprès des Cantons suisses et leurs alliés et de leurs Confédérés*, t. VI (1643-1663) et t. VII (1663-1676), Berne, Staempfli & Cie, 1917-1923.
- SCHÜLLER, Karin, *Die Beziehungen zwischen Spanien und Irland im 16. und 17. Jahrhundert. Diplomatie, Handel und die soziale Integration katholischer exultanten*, Münster, Aschendorff, 1999.
- TALLON, Alain, *La France et le Concile de Trente (1518-1563)*, Rome, Ecole française de Rome, 1997.
- WICQUEFORT, Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions*, 2 vols, La Haye, 1681.
- WINDLER, Christian, *La diplomatie comme expérience de l'Autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002.